

Viviane Prats, Rel'ier, Rue Enning 1, 1001 Lausanne,  
mailto:[vprats@relais.ch](mailto:vprats@relais.ch)  
Vice-présidente du GREAT  
Groupement romand d'études sur l'alcool et la  
toxicomanie

---

## **Adapter la base légale à une pratique qui a fait ses preuves**

Le discours prononcé fait foi

Il semble impératif aujourd'hui de soutenir la politique de la Confédération en matière de drogues en acceptant la révision de la loi sur les stupéfiants. C'est la position que prend aujourd'hui la ville de Lausanne, que je représente au nom de Madame Geneviève Ziegler, la déléguée aux questions de drogues. C'est aussi la position de nombreux intervenants dans le champ des dépendances, en particulier celle du GREAT, Groupement romand d'études sur l'alcool et la toxicomanie, qui en Suisse Romande est l'association des professionnel-le-s travaillant dans les domaines des addictions.

Les modifications de la loi sur les stupéfiants qui sont proposées permettent d'adapter les aspects légaux à la réalité et dans ce sens il n'est pas inutile de rappeler que la politique mise en œuvre par la Confédération reste un modèle du genre. L'adéquation des quatre piliers (de la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression) a permis la mise en place d'une véritable politique complète et cohérente, et le développement d'un dispositif intégré et complémentaire.

Faire face aux problèmes aigus et difficiles que pose la consommation des drogues est un enjeu complexe et les réponses développées grâce au modèle des quatre piliers ont largement fait leur preuves. Les remettre en cause en refusant d'entrer en matière serait une erreur inacceptable qui condamnerait sans doute tous les efforts entrepris jusqu'aujourd'hui.

Sans chauvinisme outrancier nous avons réussi à mettre sur pied une politique intelligente, pragmatique et réaliste. Ne la condamnons pas en la limitant seulement aux aspects controversés de la dépénalisation du cannabis car elle va bien au-delà, d'une part en fixant le modèle des quatre piliers et d'autre part en développant des axes de prévention et de protection de la jeunesse.

Quant à la question polémique du statut du cannabis, elle devra bien, tôt au tard, être soulevée car pour l'instant la situation qui prévaut est celle du flou, les propositions faites ne vont pas dans le sens de la banalisation de ce produit, mais au contraire à la recherche de solutions devant permettre de réglementer et de prévenir plutôt que d'interdire et de punir.

Les mesures préventives qui pourront être développées et financées par la Confédération sont essentielles. Refuser ces modifications de la loi serait catastrophique et ceci est la position d'une grande majorité des intervenants qui au quotidien font face à la réalité du terrain.

Assurer la pérennité des quatre piliers en les inscrivant dans les textes juridiques ce n'est rien d'autre que d'adapter la réalité et les pratiques en vigueur aux textes légaux, et c'est aussi reconnaître les succès de la mise en place de cette politique. C'est adapter les lois aux changements des mentalités et des comportements. Une loi n'est pas immuable et fixée une fois pour toutes, elle doit suivre l'évolution, les changements de la société. Dans le domaine des drogues notre compréhension de la problématique a beaucoup évolué ces quinze dernières années.

Il est donc impératif de revisiter des textes qui datent et ne sont plus adéquats face aux situations actuelles. C'est pourquoi, vous l'aurez compris, il est important que le Parlement accepte les modifications proposées.